

N°23
Jan 2022

Le Mag

Projet de mutuelle communale

Un nom pour l'école

Associations : Nouveautés et reprises

PREIGNAC



Édito



Sommaire

- 2 Mot du Maire
- 3 Quoi de Neuf à l'école ?
- 4 & 5 La commune en bref
- 6 & 7 Territoire & Patrimoine
- 8 & 9 Vie associative
- 10 Vie économique
- 11 Administration
- 12 Plaquette ordures ménagères 2022
- 13 Ateliers ASEPT
- 14 Noël des Aînés 2021
- 15 & 16 Agenda, carnet de naissances, décès et mariages, la recette de nos aînés, suivez-nous !



Directeur de la publication : Thomas FILLIATRE
Rédaction : Valérie LAGRAVE & l'équipe municipale
Crédit photos : Valérie LAGRAVE & l'équipe municipale, Pierre Dubouilh et Coralie Quincey (photos page 7)
Conception : Agence Les 2 Rives
Tirage : 1200 exemplaires
Impression : Sauternes Impression à Toulonne

Page 2

C'est après une année 2021 semée d'embûches que je viens, au nom de l'ensemble du Conseil Municipal, vous souhaiter une excellente année 2022.

Nous n'aurons pas, pour la deuxième année consécutive, l'occasion de partager un moment convivial avec vous pour fêter dignement l'arrivée de cette nouvelle année. La pandémie que nous traversons depuis bientôt 2 ans a modifié nos rencontres : port du masque, distanciation, limite du nombre de convives même lors des réunions familiales... Nous espérons voir la fin de ce fléau et la reprise de nos rencontres habituelles (repas des aînés, vœux...), il n'en fût rien, malheureusement.

L'équipe qui m'entoure, comme l'an passé, a encadré, soutenu, accompagné nos seniors et les personnes vulnérables ou isolées. En partenariat avec une commerçante habitant Preignac, des pochettes gourmandes ont été distribuées à l'ensemble des aînés de la commune. Nous avons souhaité ainsi favoriser le circuit court et nous inscrire dans une démarche environnementale. Je remercie vivement les membres du CCAS et l'ensemble des élus pour leur engagement. Je sais que nous pourrons encore compter sur eux.

Un grand merci également au personnel communal. Que ce soient les services techniques sur le terrain, le personnel de l'école au service de nos jeunes et le personnel administratif, ils ont eux aussi connu une année contraignante. Ils ont su faire face et ont assuré le service sans que la qualité en soit affectée.

Les travaux de remise en état de la digue ont été menés à bien. Ils devraient permettre de protéger le poste de relevage de la station d'épuration. Nous aurions souhaité aller plus loin et réaliser des travaux sur l'ensemble des ouvrages qui protègent notre village contre ce risque mais nous n'en avons pour l'instant ni les moyens ni les compétences. Un article y est consacré dans ce bulletin.

Mais restons optimistes ! Nous entamons cette nouvelle année la tête pleine de projets qui, nous l'espérons, pourront être mis en place ou tout au moins engagés en 2022. Le plus important est la convention d'aménagement de bourg, qui devrait à terme dynamiser notre village. Le projet englobe la gare, l'école, le bourg et les abords de la Garonne. Des travaux conséquents qui vous seront présentés prochainement.

Les fêtes de fin d'année sont passées et avec elles, les rencontres familiales ou amicales.

Nous espérons qu'elles ont été à la hauteur de vos attentes. Il nous faut profiter au maximum de ces moments précieux.

Prenez soin de vous et des vôtres.

Thomas FILLIATRE & son équipe

À noter

Un **questionnaire**, permettant de recenser vos avis sur les 9 choix proposés pour le **futur nom de l'école**, est joint à ce bulletin. Il sera à retourner complété en mairie au plus tard le **lundi 28 février 2022**.

Nous avons le plaisir de vous offrir l'**agenda de poche 2022**. Il sera distribué dans vos boîtes aux lettres en même temps que le bulletin municipal.

Nous vous informons que le **site internet de la commune est momentanément indisponible** car il est en cours de refonte.

N'hésitez pas à vous rapprocher du secrétariat de mairie si vous avez besoin d'obtenir des informations.



Quoi de neuf à l'école ?

LA VILLE DE PREIGNAC PROTÈGE SES ÉCOLES AVEC MY KEEPER

La commune de Preignac a choisi une solution d'alerte innovante de la Start Up MY KEEPER « SECUR ECOLE » afin d'appliquer le Plan Particulier de Mise en Sécurité dans ses écoles avec un système connecté.

Jusqu'ici le système d'alerte utilisé dans les écoles du village était archaïque et se limitait à une « corne de brume ». La municipalité cherchait un moyen innovant, simple d'utilisation et discret pour sécuriser les écoliers et le personnel que ce soit les enseignants mais aussi le personnel de la cantine, les ATSEM...

SECUR ECOLE se compose de balises géolocalisées et mobiles. Un système léger et discret qui tient dans le creux de la main. Exit les sirènes, les câbles, le portevoix et les coups de fil de panique pour avertir tout le monde. Place à

l'information directe et simultanée sur les sites concernés par le dispositif (les 8 classes, le restaurant scolaire, les 2 espaces périscolaires et la Mairie).

Ce dispositif est simple d'utilisation, discret et non anxiogène. Il se déploie sans travaux, est 100 % mobile, sans limitation de distance et géolocalisable. Ainsi les enseignants peuvent avoir leur balise avec eux en cas de sortie.

Telles sont les actions prises par la ville de Preignac pour garantir le plus haut niveau de sécurité dans ses établissements scolaires.

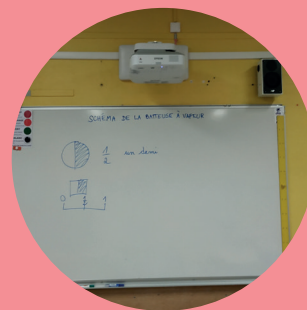
Le 12 octobre à la suite de la mise en place de ce dispositif, l'ensemble des enseignants et le personnel de la commune ont été formés par Monsieur Nicolas DEMARCHEZ de la Sté MY KEEPER.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Lors de la détection d'un risque (intrusion, agression, attentat, risque majeur...) l'alerte est déclenchée en appuyant sur le bouton SOS de la balise.

Toutes les balises se mettent alors à sonner de manière discrète et en simultané dans les autres lieux (classes, cantine, mairie). L'ensemble du personnel de l'établissement et les contacts d'alerte reçoivent un SMS ainsi qu'un appel automatique détaillant l'origine de l'alerte et la géolocalisation de la balise l'ayant déclenché. Les enseignants peuvent donc mettre en place immédiatement le PPMS afin de sécuriser les écoliers.

NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS NUMÉRIQUES À L'ÉCOLE !



Dans le cadre du Plan de Relance, la Municipalité a candidaté à la « continuité pédagogique » pour un socle numérique dans les écoles élémentaires.

La convention de financement a permis l'acquisition d'équipements plus performants. Ainsi, 6 Vidéo Projecteurs Interactifs (VPI) avec 6 tableaux blancs équipent les 5 classes élémentaires et la classe des élèves de Grande Section de maternelle.

Cette prestation a été réalisée dans le courant du mois de décembre 2021.

L'ensemble du projet repose sur un coût global de 23000 € :

- Volet équipements : 21000 € subventionné à hauteur de 70%, soit 14700 € de subvention.
- Volet services et ressources numériques : 1920€ subventionné à hauteur de 50%, soit 960 € de subvention.
- Une demi-journée de formation, à l'utilisation, prise en mains et optimisation de ces équipements, est planifiée en janvier 2022, et sera dispensée auprès des professeurs des écoles.

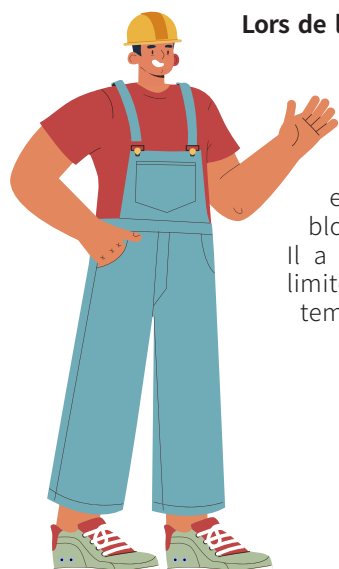


La commune en bref



REMISE EN ÉTAT DE LA DIGUE : SECTEUR DU CLOS DESPIET-EST

En février dernier, la Garonne est sortie de son lit et a atteint le seuil de 9,40m, niveau le plus haut depuis 1981. Les digues qui entourent notre village ont été submergées, plusieurs maisons inondées et des familles évacuées.



Lors de la décrue, une brèche de 8 mètres s'est ouverte dans le secteur du Clos DESPIET-EST là où la digue protège le poste de relevage de la station d'épuration et la station de traitement des effluents vinicoles. Cela a entraîné le blocage du réseau d'assainissement. Il a été demandé aux Preignacais de limiter leur consommation d'eau le temps de la réhabilitation du réseau.

La remise en état de la digue à cet endroit a eu lieu en septembre dernier. Il aura donc fallu 7 mois pour arriver à engager cette opération d'un montant de **122 500 € H.T.**, somme entièrement financée par la commune avec des subventions du Département et de l'Etat au titre de la DSEC (Dotation de solidarité en faveur des communes touchées

par les événements climatiques) : tout d'abord une étude de faisabilité, puis une demande d'autorisation et ensuite les travaux. Ces derniers ont été réalisés par l'entreprise GUINTOLI.

Cette partie de la digue a été reconstruite à l'identique sur plus de 50 mètres de long et 10 mètres de haut et ce depuis le fond de l'Euillot, bras mort de la Garonne. Un grillage protecteur anti animaux fouisseurs a été posé sur le dessus, ceci devrait permettre de limiter les dégâts causés en particulier par les blaireaux en grande partie responsables de l'affaissement des digues (ces derniers y creusent leur terrier) mais aussi les sangliers. À terme, un enherbement devrait augmenter sa résistance.

Ces travaux ont pu être menés grâce à une convention passée avec l'ASA des digues de Preignac (Associations syndicales autorisées) composée de l'ensemble des propriétaires riverains à l'Euillot et à la Garonne sur notre territoire, dont la commune fait partie.

La totalité des dommages causés par la crue sur l'ensemble des digues qui entourent notre commune ne sont pour autant pas résolus. Un diagnostic réalisé par le Cabinet d'Etudes Merlin estime la réfection de ces ouvrages à 360 000 € H.T., somme conséquente pour notre commune. La Sous-Préfecture et la Communauté de communes Convergence Garonne ont été informées de nos difficultés.



MUTUELLE COMMUNALE

Le projet de mise en place d'une mutuelle communale avance avec l'aide d'un cabinet conseil, en la personne de Mr Droin, expert dans le monde de la santé et de la protection sociale.

Deux réunions ont eu lieu les **29 et 30 novembre derniers**.

La première s'est tenue en présence de membres du Conseil Municipal, du CCAS et d'intervenants auprès de la Maison de Santé et a permis de mettre en évidence les principales difficultés et particularités liées à cette mise en place.

En effet, un intérêt financier seul ne saurait justifier une telle entreprise. Un réel projet de promotion de la santé pour l'ensemble de notre population doit y être associé.

La seconde rassemblait une quarantaine de Preignacais, curieux de connaître les différentes possibilités qui peuvent s'offrir à eux.

Cette première étape de travail avait pour but de comprendre la démarche que la municipalité doit entreprendre en créant un terme de référence. Le but est de protéger les futurs adhérents d'augmentations intempestives des cotisations et de bien connaître les besoins tant en matière de protection qu'en promotion de la santé (participation à un abonnement sportif, adhésion à des prestataires locaux tels que des opticiens ou autres, aide à l'accès à une alimentation plus saine).

Un comité de pilotage s'est tenu en début d'année afin de recenser les attentes des concitoyens et les soumettre à des mutuelles.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés.



CHATS ERRANTS

Qui n'a pas été attendri par cette petite boule de poils qui a surgi dans nos jardins, nos garages... mais qui reste méfiant et que nous nourrissons car il est « trop mignon ». Puis, soudainement, c'est une colonie qui envahit nos quartiers et là, ce n'est plus du tout la même chose ! Des conflits se créent entre voisins, des problèmes de salubrité surgissent....

VOICI QUELQUES VÉRITÉS GÉNÉRALES À CONNAÎTRE :

- Les chats mâles et femelles atteignent leur maturité sexuelle vers l'âge de 6 mois (5 à 7 en moyenne).
- Les chattes sont très rarement stériles.
- Une femelle peut mettre bas dès l'âge de 7 mois.
- Elle peut retomber en chaleurs alors qu'elle allaite encore sa précédente portée.
- Une chatte peut avoir 2 à 3 portées par an de 4 chatons en moyenne.
- Elle reste féconde toute sa vie.
- Il n'y a a priori pas de naissances en hiver, toutefois les saisons étant moins marquées, cette pause dans le cycle est de plus en plus courte.

LUTTER CONTRE CE « FLÉAU »

La loi impose aux mairies de gérer les populations de chats errants sur leur territoire. Des campagnes de stérilisation avec remise sur site doivent être privilégiées au ramassage systématique et au transport des chats vers la fourrière. Cette méthode est de loin la plus éthique et la plus efficace pour contrôler le nombre de chats errants. Ces chats obtiennent ainsi le statut de « chats libres ». Tout nouveau venu doit ensuite être signalé pour garantir une efficacité optimale à cette démarche.

Nombre d'entre vous nous ont informés être envahis par des chats errants, sachez que nous faisons tout notre possible pour trouver une solution à ce problème.

Des associations existent, elles pratiquent la capture, la stérilisation et la remise sur site des chats mais pour l'instant, malgré nos demandes, aucune n'a répondu à nos appels... Nous ne désespérons pas de trouver une solution pérenne dans le courant de l'année. Sachez que ce problème est une de nos priorités.



Territoire & patrimoine

EXTENSION DE LA ZONE ESPACE NATUREL SENSIBLE (ZENS) DE SANCHES

LA ZONE ENS DE LA VALLÉE DU CIRON EXISTE DEPUIS 1993

Elle couvre une surface de **1 364 ha** et s'étend sur les communes de Barsac, Preignac, Pujols/Ciron, Bommes, Budos, Sauternes, Léogéats, Noaillan, Préchac, Uzeste, Pompéjac, Lucmau et Bernos-Beaulac.

Le Ciron prend sa source à Lubbon dans les Landes et termine sa course dans la Garonne à Barsac. Long de 98 km, il traverse, à l'image de ses affluents, des paysages variés : plaine sableuse des Landes de Gascogne, colline du Bazadais, gorges du Ciron, terrasses alluviales de la Garonne où s'épanouissent les vignobles du Sauternais.

Les différents milieux présents le long du Ciron constituent une véritable mosaïque. Les berges de ces cours d'eau sont globalement bien végétalisées : une « forêt-galerie » de feuillus, pratiquement continue et très variée suivant les secteurs, longe les cours d'eau. Elle présente une forte valeur bio-écologique (phyto-épuration, lutte contre l'érosion, caractéristiques génétiques uniques, abri faunistique irremplaçable).

Le bassin versant du Ciron présente une biodiversité exceptionnelle ce qui a justifié son classement en site Natura 2000. A la demande de la municipalité, les parcelles cadastrées section A n°628, 655, 656, 657 situées à Sanches et appartenant à la Commune ont été classées en Zone ENS. Cela démontre la politique volontaire de la commune dans la préservation de ses espaces.

QU'EST-CE QU'UNE ZENS ?

Ces zones, créées par les Départements, visent à préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux et habitats naturels et les champs naturels d'expansion des crues.

Ces espaces permettent aux Conseils départementaux de créer des zones de préemption (DPENS) pour répondre aux enjeux paysagers, écologiques et de prévention des risques d'inondation.

Dans un souci de sauvegarde des milieux humides, les services du Conseil Départemental de la Gironde, la commune de Preignac et le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Ciron (SMABVC) travaillent conjointement à étendre le périmètre de ces zones pour assurer la continuité écologique le long de la vallée du Ciron et de ses affluents.

Cette extension intègre les parcelles constitutives de la forêt alluviale de la rive droite du Bras du Ciron. Cette augmentation permet d'intégrer l'ensemble du site Natura 2000 présent sur la commune de Preignac.

L'extension porte donc la surface de la ZPENS « Vallée du Ciron » à 1 400 ha dont 119,9 ha sur la commune de Preignac (36,1 ha supplémentaires par rapport à la surface en ZPENS actuelle sur la commune), elles seront classées en zone naturelle au PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal).





RESTAURATION DU CAVEAU-MAUSOLEE DU CIMETIERE

Le Caveau-Mausolée (plus communément appelé monument aux morts) situé dans l'enceinte du « vieux » cimetière de notre commune était très encrassé. Il commençait à être colonisé par des mousses et lichens qui à terme pouvaient dégrader les joints et altérer la surface des pierres. Devant ce constat, et comme cela avait été fait pour le monument situé à la Gare, la municipalité a décidé de lui redonner vie. Ce travail a été confié une nouvelle fois à une Preignacaise, Coralie QUINCEY, orfèvre dans son art et le résultat est à la hauteur de nos espérances !

Coralie a non seulement restauré le bâti mais a aussi remis en état les plaques en marbre gravées sur lesquelles le nom des enfants de notre commune morts pour la France sont inscrits. De même, elle a su et pu retrouver les noms et les inscriptions sur les plaques disposées autour du monument dont certaines étaient illisibles. Ce fut avec une grande émotion que le 11 novembre dernier, lors de la cérémonie commémorative de la signature de l'Armistice mettant fin à la Première Guerre mondiale mais aussi de tous les morts pour la France, civils comme militaires, que les participants ont pu découvrir le travail accompli. Un grand merci à Coralie qui a su redonner de l'éclat à cet ouvrage et lui permettre de poursuivre son rôle de mémoire pour les générations futures.

REVENONS SUR L'HISTOIRE DE CES DEUX MONUMENTS

En 1921, la commission intercommunale et le Conseil Municipal lancent un appel aux habitants de la commune en vue d'une souscription publique pour la création d'un monument commémoratif de la Grande Guerre et d'un Caveau-Mausolée au cimetière.

Pour le Caveau-Mausolée, la municipalité sortante avait voté un emprunt de 20.000 Francs en vue de faire construire un caveau au cimetière pour « contenir les restes de nos chers morts pour la patrie. Sur ce caveau, sera construit une super structure de bonne école, un panneau mural en forme de Triptyque, ou sur des tables de marbre seront gravés les noms de tous les enfants de Preignac morts pour la France. »

Ce caveau, élevé à la gloire des soldats morts pour la patrie est l'œuvre de l'architecte Dargelos. Il fut entièrement financé par la souscription publique, l'emprunt initial de 20.000 Francs n'a donc pas été réalisé.

Pour le monument commémoratif, pendant plusieurs mois une commission municipale et intermunicipale étudie le projet : « Ce monument devra symboliser le courage de nos grands soldats et l'union de toute la France devant le danger. Nous voudrions une figure allégorique qui fige l'immortalité et la reconnaissance des générations futures à cet héroïque POILU. La sculpture coûtant fort cher, un geste est demandé aux concitoyens comme l'a été l'héroïsme de nos soldats, comme l'est la France immortelle ».



Différents emplacements sont examinés (place de la Croix de Martin, Place de la Mairie, Place de la croix du Puch). La Place de la Gare a été choisie par la commission des travaux publics, par 12 voix contre 5. « nulle part ailleurs dans la commune, le POILU VICTORIEUX, brandissant son fusil ne serait mieux placé ». « Monsieur Huillet, a dans un geste généreux, fait gracieusement offre de son terrain ». C'est ainsi qu'en reconnaissance, cette place porte désormais son nom.

Le coût total des travaux du monument et de l'aménagement de la place s'élève à 50.000 Francs dont 23.500 Francs pour le monument commémoratif réalisé par Monsieur Edmond Chrétien, statuaire à Bordeaux. La statue en bronze « debout les morts » d'une hauteur de 2m10 est disposée sur un socle de pierre comptant deux marches à sa base. La grille du square sera exécutée en 1922 par Monsieur Cosson, serrurier à Saint-Macaire.

Le 19 mai 1921 a eu lieu l'inauguration des deux monuments. Le programme a été le suivant : réception des invités à la gare dont le Général BONIN, messe des morts, inauguration du Caveau-Mausolée, inauguration du monument à « La Victoire » suivi du traditionnel banquet.

Depuis, la réfection des lettres du Caveau-Mausolée a été réalisée par l'entreprise DUBOUILH en 1965 et 1990. Le monument aux morts a été nettoyé par l'entreprise DUBOUILH en 1984. En 2020 et 2021 les travaux de remise en état de ces deux monuments ont été réalisés par Coralie QUINCEY.

Vie associative



LE COLLECTIF LA FALAISE A FÊTÉ SES 10 ANS

La compagnie bilingue (anglais-français) continue de développer ses projets sur le territoire. Elle propose des spectacles en anglais, en français et bilingues, ainsi que des stages et interventions pédagogiques autour du théâtre en anglais dans les collèges et les lycées. C'est grâce à un bureau associatif solide et sa présidente Jocelyne Britschgi que le collectif peut aujourd'hui compter sur un agenda bien rempli. Pour fêter l'événement, une tombola a été organisée en partenariat avec les commerçants de Preignac.

Nous les remercions de soutenir nos associations.

« Des spectacles tout public en plein air ou en salle, bilingues ou en anglais », avec *In love with Shakespeare*, la version scolaire de *Songes d'une nuit baroque*, est adaptée pour les collégiens et les lycéens. Pour les plus petits, le collectif propose des spectacles originaux interactifs et poétiques *Monstre, monstre-Toi !*, *Petit point rouge... Elle bouge!*, *Jabuti*. Des lectures théâtralisées bilingues *Duo Shakespeare* et *Echoes of catastrophe* sont jouées dans plusieurs salles.

La prochaine création, *Comme il nous plaira lol*, est une nouvelle exploration de l'oeuvre de Shakespeare, fruit de trois saisons d'écriture et en collaboration avec des adolescents (mise en scène Anne Charneau). Nous leur souhaitons une belle année artistique et pleine de projets.

Toutes les dates et infos sur collectif-la-falaise.com



DÉFI ALIMENTATION POSITIVE

Le défi « Foyer à alimentation positive » est lancé. Les familles se sont retrouvées à Budos au mois de novembre pour se rencontrer et s'inscrire sur les différents ateliers proposés tout au long de l'année. L'équipe aura quelques mois pour se former au compostage au domaine de La Chapelle, participer à des ateliers de jardinage avec l'Auringleta, apprendre à cuisiner local et sain avec La bulle, cantine itinérante.

Une conférence sur la nutrition et la santé sera proposée par le pôle territorial Sud Gironde, organisateur du Défi. L'équipe, dont les familles auront augmenté leur consommation de produits locaux et bio sans dépenser plus, remportera le défi. C'est avec une belle énergie et beaucoup d'enthousiasme que les Preignacais ont déjà fait leur premier relevé d'achats.

Ils se retrouveront lors d'un prochain rendez-vous pour faire le tour de leur compost et apprendre à mieux maîtriser la valorisation de leurs déchets.

Nous leur souhaitons une belle suite d'aventure.

VOUS AVEZ DIT CAFÉ-THÉÂTRE ?



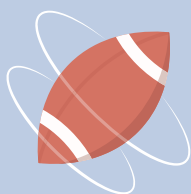
En 1993 Monique et Alain créent la première école de Café-Théâtre de France : le Bouff Scène.

En 27 ans d'existence, ce haut lieu niçois de l'humour s'est imposé comme un incontournable de la région PACA. S'y sont succédés tous les comiques en demande de salles intimistes pour tester leurs spectacles, à l'instar de Roland Magdane, Jean-Luc Lemoine, Stéphane Guillon, Anthony Kavanah, Laurent Ruquier, Chantal Ladesou, Mouss Diouf, Axelle Lafont, Eric Collado, Bruno Salomone et bien d'autres.

Mais ils n'ont pas fait qu'accueillir des comédiens, ils en ont aussi formé et ont prodigué leurs conseils dans l'unique école de café-théâtre de France. Au menu de leurs cours : apprentissage de l'autodérision, caricature, improvisation, répétition de textes célèbres et bien sûr des créations. Deux fois par an leurs élèves présentaient un spectacle devant une salle comble. Aujourd'hui, retraités et installés dans notre commune, ils ont souhaité nous faire profiter de leur expérience et ont créé l'association « RIRES EN SCENES ». Ils vous convient à une réunion d'information le 1er février à 18h30 à l'Espace Poupot, salle 1. C'est dans cette salle, mise à leur disposition par la commune, qu'ils donneront leurs cours. Alors, on se lance, on y va !

« JEUNES AU STADE »

La Commune de PREIGNAC, en partenariat avec le Comité des Fêtes du Bourg, organise des sorties dans le cadre du dispositif « **JEUNES AU STADE** » proposé par le Conseil Départemental de la Gironde.



Cette opération permet d'accéder gratuitement à des compétitions ou des manifestations sportives de haut niveau aux jeunes du département et donc aux jeunes Preignacais (les frais de billetterie étant pris en charge par le Conseil départemental de la Gironde). Les déplacements vers les lieux de ces rencontres se feront en bus. Une participation de 3 € sera demandée pour le transport.

Si vous souhaitez que votre enfant participe à ces sorties, vous devez **OBLIGATOIREMENT** l'inscrire (fiche d'inscription disponible sur le Facebook de la Commune ou en Mairie).

Les places étant limitées, elles seront attribuées par ordre de dépôt des réservations.

Sortie au stade CHABAN DELMAS du 16 janvier annulée, Ce n'est que partie remise ! Quelle déception en ce début d'année de devoir annuler ce qui devait être un moment festif pour nos jeunes Preignacais. En effet, la première sortie était programmée le 16 janvier. Un bus devait conduire nos jeunes (10 à 16ans) au stade CHABAN DELMAS afin d'assister à un match de coupe d'Europe de rugby (UBB/LLANELLI). Ces sorties se feront lorsque les conditions sanitaires permettront de retrouver des jauges normales dans les stades.

En attendant, vous pouvez quand même remplir la fiche d'inscription, ainsi nous serons tous prêts le moment venu !



ALAIN MONTUZET AU CHAMPIONNAT DU MONDE DE KARATÉ EN ROUMANIE

Comme nous vous l'avions annoncé dans le bulletin municipal N°20, Alain Montuzet, après s'être longuement entraîné avec l'équipe de France tout l'été, a pris la direction de la Roumanie en septembre 2021 pour participer au championnat du Monde de karaté.

Ils étaient 1400 participants dont 20 sportifs français à s'affronter durant cette compétition. Alain a une âme de vainqueur et de combattant, lui qui, pourtant avait arrêté le karaté pendant 30 ans. Il se donne à 200 % pour mettre à terre son adversaire ! **La suite au prochain numéro...**

ILS ONT REPRIS !

Judo Club Preignacais

Béatrice SAGE

Dojo - Salle des Fêtes

06 81 85 83 15

judoclubpreignacais@orange.fr

Scrabble de la Vallée du Ciron

Sylvie BOURGUIGNON

Salle Poupot - Le Haire

06 86 95 96 58

sylvettebourguignon@gmail.com

Gym Multiforme

Michel GUTIERREZ

Salle de sport - Salle des Fêtes

05 56 63 02 49

Ateliers de la Main Vivante

Damien DANEY

Salle Poupot - Le Haire

06 18 21 00 39

daney.damien@gmail.com

Bybe Preignacais

Jean-Aimé BON

Boulodrome

Tél local Bybe : 05 56 63 16 87

05 56 63 28 29 (Président)

francoise.gateuil@orange.fr

Pétanque Boutocaise

Frédéric BOUBRAM

Boulodrome

Tél : 06 01 33 76 17 (Président)

Le Bouzig Preignacais

Claude CHARRIER

Tél : 06 30 05 65 07 (Président)

cgcharrier@gmail.com

Société de chasse de Preignac

Patrick BLANCHARD

Tél : 06 21 80 24 82 (Président)

blanchardpat.33@gmail.com

Comité des fêtes et de

bienfaisance du bourg

Philippe FORESTIE

Tél : 06 15 16 66 34 (Président)

1958philou@gmail.com

Collectif la Falaise

Jocelyne BRITSCHGI

Tél : 06 14 64 54 54 (M. Appourchaux)

Tél : 07 80 46 76 84 (Présidente)

contact@collectif-la-falaise.com

Bridge Club Preignacais

Bernard SICARD

Salle Poupot - Le Haire

06 37 66 92 32 (Club)

bridge.sud.gironde@free.fr

Preignac's Country Boots

Emilie CLEMENT

Salle Poupot - Le Haire

06 22 93 08 24 (Présidente)

preignacscountryboots@gmail.com

Comité des fêtes de BOUTOC

Didier FAUGERE

06 08 09 00 24 (Président)

didier.faugere@live.fr

K2 Danse

Salle des Fêtes

06 09 88 64 50 (C. Servolle)

K2danse33@gmail.com

Football Club Barsac Preignac

Nicolas TURTAUT & Jimmy DESTRIEUX

Stade Barsac

06 61 91 61 76 (N. Turtaut)

07 81 81 93 18 (J. Destrieux)

nico.turt78@gmail.com

Ecole de Musique Barsac Preignac

Guillaume LAHAYE

Barsac

06 29 76 63 50 (Président)

musique.barsacpreignac@gmail.com

Vie économique



LE TEMPLE D'ISIS

Toute l'équipe du Temple d'Isis by Séverine vous attend dans son espace beauté et bien-être au 82 rue de La République. Séverine continue de développer l'offre aux preignacais en multipliant les services proposés. Le temple d'Isis compte aujourd'hui une belle équipe de professionnels prêts à satisfaire toutes vos demandes.

Le salon de coiffure : Dans une ambiance très chaleureuse, Séverine vous recevra dans son salon de coiffure mixte et saura vous accompagner et vous conseiller.

JG'Nails : Jessie, prothésiste onguinaire, vous proposera des poses gel ou résine ou du vernis semi permanent.

Le salon d'esthétique : Céline, esthéticienne, vous présentera une large gamme de soins esthétiques, maquillage, maquillage permanent, épilation...

Tatoo : Arnaud, le tatoueur, saura vous faire craquer avec de belles réalisations créatives et personnalisées.

L'inattendu : Nathalie a ouvert sa boutique de prêt à porter féminin pour rejoindre le Temple d'Isis. Vous trouverez des tenues modernes, chics et confortables pour tous les budgets.

N'hésitez pas à prendre rendez-vous au **09 50 76 62 63**,
ouvert tous les jours
sauf le mercredi
et le dimanche de 9h30 à 18h00 .
Ouvert le samedi matin
de 9h00 à 12h30.

INFOS

Facebook : @templedisis



L'UNIVERS TOUT DOUX DE VALOU

Valérie MARTIN, créatrice de textiles pour adultes et enfants, propose des kits naissance (lingettes, bavoirs, anneaux de dentition, doudous).

Elle propose aussi des lingettes, essuie-tout lavables, bouillottes sèches en graines de lin bio, pochettes à savon, tours de cou adultes et enfants, pochons chouchous, barrettes, etc.

Vous pouvez visualiser ses créations sur sa page Facebook : @l univers tout doux de valou

Pour tous renseignements ou commandes, vous pouvez la contacter au 06.07.94.05.62 ou par mail : val321@hotmail.com



L'administration & Vous

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales pour les prochaines élections présidentielles et législatives de 2022 ?
N'oubliez pas de vous inscrire.

Vous pouvez vous inscrire :

- En ligne, grâce au téléservice disponible sur Service-Public.fr sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile numérisés ;
- En mairie, sur présentation d'un justificatif de domicile, d'un justificatif d'identité et du Cerfa n°12669*02 de demande d'inscription ;
- Par courrier adressé à votre mairie, en joignant un justificatif de domicile, un justificatif d'identité et le Cerfa n° 12669*02 de demande d'inscription.

Dates limites d'inscription sur les listes électorales

Élection présidentielle :

En ligne : jusqu'au 02.03.2022

En mairie ou par courrier : jusqu'au 04.03.2022

Élection législatives :

En ligne : jusqu'au 04.05.2022

En mairie ou par courrier : jusqu'au 06.05.2022

**Cette inscription est nécessaire pour faire valoir votre droit de vote.*

DÉMATÉRIALISATION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Dans le cadre de la modernisation de l'action territoriale, qui contribue à simplifier les démarches administratives des usagers, un téléservice est mis à disposition. Il permet, depuis le 1^{er} janvier 2022, de déposer et de suivre par voie électronique toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme.

Le portail des autorisations d'urbanisme est disponible depuis le site : sve.sirap.fr/#/033337/connexion

LE CONTRÔLE DU RACCORDEMENT À L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Depuis septembre 2019, les contrôles du raccordement à l'assainissement collectif dans le cadre d'une vente sont devenus obligatoires sur la commune. Ces contrôles gratuits jusqu'à présent sont payants depuis le 1^{er} janvier 2022.

Le tarif est de 80 € H.T. / logement contrôlé.

RESTRUCTURATION DES CENTRES DE FINANCES PUBLIQUES

Depuis le 1^{er} janvier 2022, dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau réseau de proximité des finances publiques, la gestion des collectivités de la Communauté de Commune (trésoreries de Cadillac, Langon et Bazas) est assurée par le Service de Gestion Comptable (SGC) de la Réole.

Pour toute vos démarches il faudra vous rendre désormais aux services des finances publiques de LA REOLE. Les coordonnées postales et téléphoniques sont les suivantes :

**10 Place Albert Rigoulet 33190 LA REOLE
05 56 61 05 68**

DÉMARCHAGE COMMERCIAL

Le «démarchage» est le nom donné à l'initiative que prend une personne, généralement un commerçant dit «démarcheur», qui, en sa qualité d'intermédiaire se rend auprès d'une personne physique ou morale en vue de lui proposer ses services pour la réalisation d'un contrat.

Sachez que la Mairie ne donne jamais son aval pour un quelconque démarchage sur notre commune. Ainsi, soyez vigilants si une personne se présente en notre nom à votre domicile et surtout ne le faites pas rentrer.

Un doute, appelez-nous au 05 56 63 27 39.



COLLECTE DES DÉCHETS RECYCLABLES

ARBANATS / PUJOLS		BARSAC		BUDOS / GUILLOS		CÉRONS		ILLATS	
JAN.	mercredi 5 et 19	JAN.	jeudi 13 et 27	JAN.	jeudi 6 et 20	JAN.	vendredi 14 et 28	JAN.	mardi 4 et 18
FÉV.	mercredi 2 et 16	FÉV.	jeudi 10 et 24	FÉV.	jeudi 3 et 17	FÉV.	vendredi 11 et 25	FÉV.	mardi 1 ^{er} et 15
MARS	mercredi 2, 16 et 30	MARS	jeudi 10 et 24	MARS	jeudi 3, 17 et 31	MARS	vendredi 11 et 25	MARS	mardi 1 ^{er} et 15
AVR.	mercredi 13 et 27	AVR.	jeudi 7 et 21	AVR.	jeudi 14 et 28	AVR.	vendredi 8 et 22	AVR.	mardi 12 et 26
MAI	mercredi 11 et 25	MAI	jeudi 5 et 19	MAI	jeudi 12	MAI	vendredi 6 et 20	MAI	mardi 10 et 24
JUIN	mercredi 8 et 22	JUIN	jeudi 2, 16 et 30	JUIN	jeudi 9 et 23	JUIN	vendredi 3 et 17	JUIN	mardi 7 et 21
JUIL.	mercredi 6 et 20	JUIL.	jeudi 28	JUIL.	jeudi 7 et 21	JUIL.	vendredi 1 ^{er} , 15 et 29	JUIL.	mardi 5 et 19
AOÛT	mercredi 3, 17 et 31	AOÛT	jeudi 11 et 25	AOÛT	jeudi 4 et 18	AOÛT	vendredi 12 et 26	AOÛT	mardi 2, 16 et 30
SEPT.	mercredi 14 et 28	SEPT.	jeudi 8 et 22	SEPT.	jeudi 1 ^{er} , 15 et 29	SEPT.	vendredi 9 et 23	SEPT.	mardi 13 et 27
OCT.	mercredi 12 et 26	OCT.	jeudi 6 et 20	OCT.	jeudi 13 et 27	OCT.	vendredi 7 et 21	OCT.	mardi 11 et 25
NOV.	mercredi 9 et 23	NOV.	jeudi 3 et 17	NOV.	jeudi 10 et 24	NOV.	vendredi 4 et 18	NOV.	mardi 8 et 22
DÉC.	mercredi 7 et 21	DÉC.	jeudi 1 ^{er} , 15 et 29	DÉC.	jeudi 8 et 22	DÉC.	vendredi 2, 16 et 30	DÉC.	mardi 6 et 20

LANDIRAS		PODENSAC		PORTETS		PREIGNAC		ST-MICHEL / VIRELADE	
JAN.	mardi 11 et 25	JAN.	lundi 3, 17 et 31	JAN.	mercredi 12 et 26	JAN.	vendredi 7 et 21	JAN.	lundi 10 et 24
FÉV.	mardi 8 et 22	FÉV.	lundi 14 et 28	FÉV.	mercredi 9 et 23	FÉV.	vendredi 4 et 18	FÉV.	lundi 7 et 21
MARS	mardi 8 et 22	MARS	lundi 14 et 28	MARS	mercredi 9 et 23	MARS	vendredi 4 et 18	MARS	lundi 7 et 21
AVR.	mardi 5 et 19	AVR.	lundi 11 et 25	AVR.	mercredi 6 et 20	AVR.	vendredi 1 ^{er} , 15 et 29	AVR.	lundi 4
MAI	mardi 3, 17 et 31	MAI	lundi 9 et 23	MAI	mercredi 4 et 18	MAI	vendredi 13 et 27	MAI	lundi 2, 16 et 30
JUIN	mardi 14 et 28	JUIN	lundi 20	JUIN	mercredi 1, 15 et 29	JUIN	vendredi 10 et 24	JUIN	lundi 13 et 27
JUIL.	mardi 12 et 26	JUIL.	lundi 4 et 18	JUIL.	mercredi 13 et 27	JUIL.	vendredi 8 et 22	JUIL.	lundi 11 et 25
AOÛT	mardi 9 et 23	AOÛT	lundi 1 ^{er} et 29	AOÛT	mercredi 10 et 24	AOÛT	vendredi 5 et 19	AOÛT	lundi 8 et 22
SEPT.	mardi 6 et 20	SEPT.	lundi 12 et 26	SEPT.	mercredi 7 et 21	SEPT.	vendredi 2, 16 et 30	SEPT.	lundi 5 et 19
OCT.	mardi 4 et 18	OCT.	lundi 10 et 24	OCT.	mercredi 5 et 19	OCT.	vendredi 14 et 28	OCT.	lundi 3, 17 et 31
NOV.	mardi 15 et 29	NOV.	lundi 7 et 21	NOV.	mercredi 2, 16 et 30	NOV.	vendredi 25	NOV.	lundi 14 et 28
DÉC.	mardi 13 et 27	DÉC.	lundi 5 et 19	DÉC.	mercredi 14 et 28	DÉC.	vendredi 9 et 23	DÉC.	lundi 12 et 26

LES JOURS DE RATTRAPAGE VOUS SERONT COMMUNIQUÉS ULTÉRIEUREMENT.

JOURS DE COLLECTE ORDURES MÉNAGÈRES

SORTIR SON BAC LA VEILLE AU SOIR

LUNDI

Preignac, Budos, Guillos, Pujols

MARDI

Podensac, Cérons

MERCREDI

Landiras

JEUDI

Barsac, Illats, Saint-Michel

VENREDI

Virelade, Arbanats, Portets

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Le deuxième jeudi du mois à Barsac, Cérons, Illats, Preignac, Pujols-sur-Ciron et Saint-Michel-de-Rieufret.
Le quatrième jeudi du mois à Arbanats, Budos, Guillos, Landiras, Podensac, Portets et Virelade.

Inscrivez-vous au **0800 132 232** la semaine qui précède la collecte.

Le mobilier d'ameublement

Appareils sanitaires : radiateurs, chaudières démontées, cumulus, ballons d'eau chaude, chauffe-eau non électrique, lavabos, baignoires, bacs à douche, bidets, ...

Objets divers : vélos, poussettes, landaus, tables à repasser, jouets, articles de cuisine, articles de sport, ...

COLLECTE DES SAPINS EN POINT DE REGROUPEMENT

En janvier, la collecte des encombrants est remplacée par la collecte des sapins.

Le jeudi 13 janvier : Barsac, Cérons, Illats, Preignac, Pujols-sur-Ciron et Saint-Michel-de-Rieufret.

Le jeudi 27 janvier : Arbanats, Budos, Guillos, Landiras, Podensac, Portets et Virelade.

Se rapprocher de sa mairie pour connaître le lieu de regroupement

Les sapins sont à déposer sans décoration, sans neige artificielle, ni sac à sapin.

Ateliers ASEPT

ATTENTION ! DATES MODIFIÉES

DU 18 JANVIER AU 08 MARS 2022, TOUS LES MARDIS
DE 14H À 16H30 AURONT LIEU DES ATELIERS « FORM BIEN-ÊTRE »
À LA SALLE DES FÊTES (À PARTIR DE 55 ANS).

Ils sont proposés par l'Asept Gironde en partenariat avec la commune.
Ils sont gratuits et ouverts à tous. Si intéressés, vous pouvez contacter
le 05 57 99 79 39 ou vous inscrire en ligne sur www.asept-gironde.fr.



POUR BIEN VIEILLIR

Ensemble, les caisses de retraite s'engagent

Les ateliers Form'bien-être

GRATUIT et OUVERT à TOUS !

À partir de 55 ans Améliorez votre qualité de vie

ASEPT
Association Santé Éducation
et Prévention sur les Territoires

Contact: 05 57 99 79 39
www.asept-gironde.fr

Salle des Fêtes
Impasse Pinsan Prince
33210 PREIGNAC

En partenariat avec la commune de PREIGNAC

Carsat Retraite à la carte
sa santé famille retraite services
CNRACL
ircantec La retraite complémentaire publique
ars Agence Régionale de Santé
Camies
CNSA
Gironde LE DÉPARTEMENT

Noël des Aînés 2021



Cette année encore nous avons dû composer avec les caprices de la Covid 19.
Le repas des aînés prévu le 11 décembre a donc été annulé.

Chacun de nos aînés de plus de 70 ans s'est vu offrir par la municipalité, une pochette gourmande provenant d'une boutique située à Languon dont la gérante est une Preignacaise.
On pouvait y trouver de bons produits locaux ; c'était en effet la volonté de la municipalité de privilégier la qualité ainsi que les circuits courts.

Nous espérons que nos aînés auront su apprécier ces quelques gourmandises distribuées par les membres de la société civile et du conseil municipal.

Nous remercions chaleureusement tous les enfants de l'école qui ont confectionné de jolis dessins pour accompagner ce présent de fin d'année.

***Pour les absents ayant reçu un avis de passage dans leur boîte aux lettres, n'hésitez pas à vous manifester auprès du secrétariat de Mairie afin de récupérer votre pochette.**

La soupe de gésiers confits par Pierrette

RECETTE

1. Dans une cocotte faire fondre les gésiers confits.
2. Retirer les gésiers et faire revenir dans la graisse les échalotes et les légumes coupés en petits dés (carottes, navet, pommes de terre, panais, fèves pelées et branche de céleri).
3. Lorsque les légumes ont bien sué, les saupoudrer d'une cuillère à soupe de fond de veau.
4. Mouiller avec un verre d'eau pour bien décoller les sucs et couvrir d'eau (il faut que la consistance soit un peu épaisse).
5. Ajouter un bouquet garni et mettre à cuire à petit bouillon pendant 1 heure.
6. Au bout d'une heure, ajouter les gésiers coupés en tranches et goûter avant de saler et poivrer.
7. Pour ceux qui apprécient les épices, vous pouvez ajouter de la noix de muscade, du piment d'Espelette et du curcuma.
8. Cuire à nouveau à petit feu pendant une demi-heure.
9. Servir très chaud avec, éventuellement, des croûtons aillés.

INGRÉDIENTS

1 boîte de gésiers
2 échalotes
3 carottes
1 navet
2 pommes de terre
1 panais
300 g de fèves pelées
1 branche de céleri
1 fond de veau
1 bouquet garni
Noix de muscade
Piment d'Espelette
Curcuma



Ils nous ont rejoints

- Maximin, Marie, Georges, Marcel FILLONNEAU le 06 sept 2021
- Léon LEMORO le 10 novembre 2021
- Kenalya TSIMANEVA le 07 janvier 2022

Ils se sont unis

- René, Jean, Pierre CRAMPETTE & Geneviève, Nathalie ANDRE le 30 octobre 2021

Ils nous ont quittés

- Pierre, Paul SATURNIN le 20 septembre 2021
- Jeanne, Françoise JAUJAY née LARREY le 21 septembre 2021
- Philippe BARRÉYAT le 11 octobre 2021
- Gracieuse SAUVIAC née LAZZAROTTO le 16 octobre 2021
- Roberte, Marie MAILLÉ le 17 octobre 2021
- Jean, André COURBIN le 22 octobre 2021
- Martine, Simone BARRÉYAT le 07 novembre 2021
- Roger, Jean CARRASSET le 17 novembre 2021
- Pierre, Jacques LOUSTEAU le 28 novembre 2021
- Christian MAGRY le 18 décembre 2021



**France
services**

Liberté
Égalité
Fraternité

**France
Services**

UNE NOUVELLE MAISON FRANCE
SERVICES A OUVERT À CADILLAC.

Horaires d'ouverture

lundi - mardi - jeudi :
8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30
mercredi - vendredi :
9h00-12h00 / 13h30 - 17h30

Tél : 05 56 76 93 74

Adresse : 15 rue de l'oeuille
33410 CADILLAC

Mail : accueil.polesocial@convergence-garonne.fr

• Le 12 février 2022

Apéro-Compost au Domaine de la Chapelle

• Les 19 & 20 février 2022

Rencontre de chiens nordiques

• Le 19 mars 2022 :

Apéro-Compost
au Domaine de la Chapelle

• Le 09 avril 2022

Apéro-Compost
au Domaine de la Chapelle

• Le 10 avril 2022

1^{er} tour des élections présidentielles
à la salle des fêtes

• Le 24 avril 2022

2^{ème} tour des élections présidentielles
à la salle des fêtes

• Le 1er mai 2022

Vide grenier du Comité des Fêtes
du Bourg au stade

• Le 02 mai 2022

Concours Doublettes souvenir
Didier BON au boulodrome

• Le 08 mai 2022

Commémoration du 08 mai 1945

• Les 21 & 22 mai 2022

Journées Européennes
des Moulins à Moulin Neuf

• Le 21 mai 2022

Apéro-Compost
au Domaine de la Chapelle

• Le 27 mai 2022

Concours Triplettes Vétérans
au boulodrome

• Le 05 juin 2022

Concours de pêche et vide grenier
du Bouzig Preignacais à Sanches

• Le 12 juin 2022

Vide grenier du Comité
des Fêtes de Boutoc
au Cru d'Arche Pugneau



Suivez-nous !



@villedepreignac



www.preignac.alertecitoyens.com



www.preignac.fr (site en cours de refonte)

INSCRIPTION À LA NEWSLETTER ET À L'ALERTE
CITOYENS AUPRÈS DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE